2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNEVILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2024/144 Du mardi 28 mai 2024

Attribution du marché subséquent n°5 à l'accord-cadre 2020-27 de Voirie et d'enfouissement des réseaux pour la réalisation des travaux de voirie de la Cour Oasis de la commune de Ris-Orangis (91130) – Marché 2024-14

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'accord-cadre 2020-27 multi-attributaires à marchés subséquents concernant les travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux,

VU les articles R2162-7 et suivants du code de la commande publique relatif aux marchés subséquents,

CONSIDERANT la survenance du besoin de remise en concurrence des co-attributaires de l'accord-cadre 2020-27 en son lot n°1 Voirie,

CONSIDERANT que le marché subséquent n°5 à l'accord-cadre 2020-27 en son lot n°1 « Voirie » a fait l'objet d'un envoi d'une lettre de consultation ainsi que d'un DCE aux trois co-attributaires le 18 avril 2024, à savoir les entreprises GTO, TPU et COLAS,

CONSIDERANT que deux des trois entreprises ont présenté une offre dans le délai imparti à savoir au plus tard le 15 mai 2024 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que la société COLAS a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans la lettre de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-14

DÉCIDE:

ARTICLE 1er: DE SIGNER le marché subséquent n°5 au marché 2020-27 en son lot n°1 Voirie pour la réalisation des travaux de la Cour Oasis avec la société COLAS située Route de Brières-Les-Scellés-91150 ÉTAMPES.

<u>ARTICLE 2</u>: ARRETE le montant du marché à 325.857,60 € HT soit 391.029,12 € TTC.

Hötel de ville Place de Géneral de Gaelle attiso file Grangis T on 50 02 52 52 F 01 50 02 52 53 Gertant" elle de Grangis h AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20240528-2024144-DE en date du 30/05/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024144

2024/

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à:

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 28 mai 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfectu le : **3 MA**

Publié le 🖫 Notifié le : 3 0 MAI 2024

La présente décision peut

faire l'objet d'un recours Devant le Tribunal Administratif de Versailles Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur Par délégation du Maire Riadhe OUARTI Directeur Général des Services

> Signé électroniquement par RIADHE OUARTI Le 28/05/2024 à 17:46